

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET AUDITIONS PUBLIQUES
SUR LE PROJET DE LOI N^o 37, LOI INTERDISANT CERTAINES ACTIVITÉS DESTINÉES
À RECHERCHER OU À EXPLOITER DU GAZ NATUREL DANS LE SCHISTE



LE PROJET DE LOI 37 SUR LE GAZ DE SCHISTE : UNE ILLUSTRATION DE L'INCOHÉRENCE DU QUÉBEC DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Février 2014

PAR



Nature Québec, 2014 (février).

Le projet de loi 37 sur le gaz de schiste : une illustration de l'incohérence du Québec dans le domaine de l'énergie.

Mémoire présenté à la Commission des transports et de l'environnement, gouvernement du Québec, dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n^o 37, loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste, 7 p + annexes.

Crédits photographiques (page couverture)

© Simon Dutil-Paquette

© Québec couleur nature 2006, Mathieu Hack

© CCDMD, Le Québec en images, Mathieu Caron

ISBN 978-2-89725-056-0 (document imprimé)

ISBN 978-2-89725-057-7 (document PDF)

© Nature Québec, 2014

870, avenue De Salaberry, bureau 207, Québec (Québec) G1R 2T9

INTRODUCTION

Nature Québec remercie les membres de la Commission des transports et de l'environnement de lui donner aujourd'hui l'occasion de commenter le projet de loi 37, *Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste*.

Nature Québec s'interroge toutefois sur la cohérence de la démarche gouvernementale, sur la pertinence, et l'utilité réelle de l'exercice compte tenu des éléments suivants :

- Le projet de loi 37 sur le « moratoire » risque fort de mourir au feuilleton au cours des prochains jours pour cause d'élections générales.
- Le projet de loi 37, même s'il était adopté rapidement risque d'avoir une portée extrêmement limitée puisqu'il deviendra caduc dès l'adoption d'un projet de loi sur les hydrocarbures dont on prévoit le dépôt rapidement.
- Selon les indications actuelles, le projet de loi encadrant l'exploitation des hydrocarbures serait déposé avant même la conclusion de la commission du Bape, laquelle se tiendra dans la foulée de l'évaluation environnementale sur le gaz de schiste, ce qui constituerait un non-sens si avéré.
- Le gouvernement a mis fin à toute possibilité d'étendre la portée du projet de loi 37 à la fracturation du shale de Macasty à Anticosti, en annonçant le financement d'activités de fracturation et la prise de participation publique dans des entreprises d'exploration, le tout sans évaluation environnementale préalable.
- Le rapport synthèse du Comité sur l'évaluation stratégique (ÉES) sur le gaz de schiste a été rendu public seulement quelques heures avant notre comparution, ce qui ne permet pas à Nature Québec ni aux autres organismes comparissant cette semaine de tenir compte de cet élément majeur dans leurs commentaires.
- Le gouvernement pose des gestes majeurs en matière d'hydrocarbures, notamment l'acceptation tacite du projet d'inversion du pipeline Enbridge, sans processus d'évaluation par le Québec, et l'investissement spéculatif de plus de 100 millions dans l'exploration pétrolière à Anticosti.
- Le gouvernement pose ces gestes structurants sans avoir attendu les conclusions de sa propre commission de consultation sur l'énergie et sans avoir adopté sa politique sur l'énergie. Rappelons que 460 mémoires ont été présentés ou déposés et que 47 séances publiques ont été tenues par cette commission à l'automne 2013. Il s'agit d'un grave manquement démocratique ;

- Dans ce contexte pétrolier et énergétique, comment ne pas remarquer l'absence, depuis 2012, de tout plan d'action de lutte aux changements climatiques, si ce n'est un objectif général de réduction de 25 % des GES d'ici 2020 ? Cet objectif a toutes les allures d'un vœu pieux, car il ne s'est toujours pas traduit en plan d'action gouvernemental et en mesures concrètes vérifiables et mesurables.

Le projet de loi 37 aurait pu représenter une étape majeure et positive pour le Québec, car le moratoire, avec le temps d'arrêt et de réflexion qu'il propose, est l'aboutissement d'une mobilisation et d'une prise de conscience citoyenne exceptionnelle dans tout le sud du Québec. Mobilisation qui s'étend maintenant à tous les hydrocarbures non conventionnels en Gaspésie, aux îles de la Madeleine et partout autour du golfe du Saint-Laurent, mobilisation à laquelle le mouvement environnemental s'est associé.

Ce mouvement a questionné et questionne toujours la pertinence pour le Québec d'exploiter des sources non conventionnelles d'hydrocarbures avec des techniques non maîtrisées qui ont de lourds impacts à l'échelle locale et planétaire. A contrario, il milite pour l'efficacité énergétique, la réduction de la consommation d'hydrocarbures et le développement d'énergies renouvelables.

Le projet de loi 37 devait être une étape, imparfaite, mais nécessaire pour compléter la réflexion collective sur les choix énergétiques qui se présentent au Québec. Celles et ceux qui ont obtenu un moratoire de facto du développement des gaz de schiste au Québec désirent qu'il ait un caractère officiel et une certaine durée dans le temps. Ce n'est malheureusement pas ce que recommande le projet de loi 37 en proposant une chose et son contraire.

RECOMMANDATIONS

Nature Québec recommande que le projet de loi 37 inclue un interdit inconditionnel des activités de fracturation dans le schiste, d'une durée minimale de 5 ans, le temps de :

- compléter le processus d'évaluation environnementale stratégique incluant l'enquête du BAPE récemment annoncée ;
- de permettre au Québec de se doter d'une politique énergétique à la suite des consultations de l'automne 2013 ;
- et de se prononcer sur la pertinence environnementale, sociale et économique à long terme pour le Québec d'exploiter les hydrocarbures dans le schiste, qu'il s'agisse de gaz ou de pétrole.

À l'instar de plusieurs observateurs, Nature Québec ne comprend pas la différence d'approche gouvernementale en ce qui a trait à la fracturation et à l'exploration pétrolière et gazière selon la région où elles sont pratiquées. Pour le gaz de schiste, le gouvernement a procédé à une évaluation environnementale stratégique et a décidé d'imposer un moratoire. Alors que, pour le pétrole de la Gaspésie et celui d'Anticosti, faisant appel aux mêmes technologies non éprouvées et à des problématiques environnementales encore plus grandes (pour le pétrole de schiste notamment), il n'en a rien fait. L'analyse gouvernementale se résume-t-elle à l'approche simpliste : le monde en veut/le monde n'en veut pas ? Même si elle se fait peu d'illusions sur son acceptation, Nature Québec recommande :

Que le projet de loi 37 étende sa portée à toutes les activités de fracturation sur le territoire du Québec, qu'il s'agisse de pétrole ou de gaz compte tenu des problématiques soulevées au niveau des émissions de GES, des impacts lourds appréhendés sur les milieux hydriques et les écosystèmes, de même sur l'économie du Québec, compte tenu du faible taux de retour énergétique des filières non conventionnelles.

Il est à noter que le gouvernement de Terre-Neuve, dont on craint « qu'il nous vole le pétrole de Old Harry » vient de décréter en novembre dernier un moratoire sur la fracturation hydraulique, technologie nécessaire à l'exploitation des hydrocarbures de schiste (incluant le pétrole) sur tout son territoire. Au moins 12 puits exploratoires étaient en projet. <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201311/04/01-4707171-schistes-moratoire-a-terre-neuve-sur-la-fracturation.php>

L'OUVERTURE AUX HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS, UNE OPTION NÉFASTE POUR LE QUÉBEC

Le tout dernier rapport du GIEC est accablant. Dans une perspective de *business as usual*, ou si les émissions de gaz à effet de serre continuent à croître au rythme actuel, le réchauffement atteindra entre 2,6 °C et 4,8 °C à la fin du siècle. La hausse du niveau moyen des océans pourrait atteindre 82 centimètres et aurait des conséquences dramatiques sur les populations. Dans ce contexte, le faible résultat de nos initiatives passées sur la réduction de GES et l'entrée planifiée du Québec dans le club des pays producteurs de pétrole pose des questions éthiques et de responsabilité planétaire qu'on ne peut éluder.

Le document de consultation produit par la Commission sur les enjeux énergétiques contenait une orientation aux fins de débat sur l'ouverture vers l'exploration et l'exploitation pétrolière. Sous prétexte de limiter au minimum l'importation de produits pétroliers, on suggérait de « gérer les hydrocarbures » avec pour objectif de :

- « 1 Mettre en place un modèle de gestion des ressources de pétrole afin d'évaluer la pertinence de tout projet d'exploitation de ce type de ressources au Québec, dans le respect de l'environnement en maintenant le dialogue avec les communautés et en maximisant les retombées économiques collectives ;
- 2. Encadrer correctement les projets de mise en valeur proposés ;
- 3. Assurer la sécurité des approvisionnements en gaz naturel et en pétrole ; »

DES IMPACTS AU NIVEAU LOCAL ET PLANÉTAIRE

En langage clair, la consultation ouvrait la porte aux projets d'exploration et d'exploitation de pétrole, majoritairement de source non conventionnelle, de même qu'aux projets de pipelines sur le territoire du Québec. Cette ouverture si elle se concrétise dans une politique et dans la réalité augmentera l'offre de pétrole à l'échelle mondiale et aggravera le réchauffement climatique. À l'échelle locale, en plus d'engendrer l'émission massive de polluants, elle drainera des ressources, notamment par d'importantes subventions à l'exploration et, maintenant, des investissements publics, et contribuera à l'échec du plan de lutte aux changements climatiques.

LE PÉTROLE DE SCHISTE À ANTICOSTI : UNE AVENTURE COÛTEUSE POUR LE QUÉBEC

Dans le discours public, on associe souvent pétrole et enrichissement d'une société. On parle de manne pétrolière et de l'impossibilité de laisser une telle richesse dans le sol compte tenu de la nécessité de résorber le déficit, de payer les services sociaux...

Au Québec, on parle de dizaines de milliards de barils théoriques que l'on retrouverait à Anticosti ou dans le golfe Saint-Laurent, sans qu'on n'ait jamais encore fait la preuve de la possibilité de les extraire et de les exploiter de manière rentable, et encore moins d'en intégrer le coût des externalités. Bien que prudente, l'analyse du document de consultation tombe dans le piège à propos d'Anticosti. Ainsi, on y lit : « Des travaux d'exploration sont également en cours sur l'île d'Anticosti. La formation géologique de Macasty pourrait contenir 46 milliards de barils de pétrole selon de récentes études, dont 2 à 5 % seraient récupérables avec les techniques actuelles. »

Le document cite l'étude Sproule. Or, ce n'est pas ce que dit le rapport audité des réserves de pétrole de Pétrolia produit par Sproule Inc en septembre 2011¹. Voici ce qu'il dit :

« In March 2011, Pétrolia/Corridor engaged Sproule to conduct a resource assessment of the Macasty Shale within the lands held by both companies. Sproule issued a report entitled "Resource Assessment of the Macasty Formation, in Certain Petroleum and Natural Gas Holdings on Anticosti Island for Pétrolia Inc and Corridor Resources Inc (As of 1 June 2011)". »

No proved, probable or possible reserves² have been assigned to these lands at this time and they have been assessed as unproved properties containing undiscovered petroleum initially-in-place. This is an unconventional shale oil resource that will require a stimulated completion for evaluation and, until an appropriately researched project has been undertaken to identify and evaluate potentially recoverable volumes, it is premature to speculate whether the Macasty contains recoverable or unrecoverable resources. »³

À ce jour, « les réserves prouvées, probables ou possibles » de Pétrolia à Anticosti sont donc de ZÉRO baril contrairement aux folles rumeurs de milliards de barils qui ne demanderaient qu'à être pompés.

On sait déjà que pour les travaux d'exploration plus avancés faisant appel à la fracturation, Pétrolia envisage d'utiliser du propane au lieu de l'eau, tant cette ressource est rare sur Anticosti. Pour ce faire, que ce soit avec de l'eau ou du propane, l'entreprise pourra profiter de généreuses contributions de l'État québécois, peut-être les plus généreuses en Amérique du Nord. On sait maintenant que les compagnies d'exploration bénéficieront en plus des subventions un apport de capital de plus de 100

¹ Douglas, J. and P. Carsted, 2011. *Technical Review of Certain P&NG Holdings of Petrolia Inc. in Quebec and New Brunswick*. Report prepared by Sproule Inc. for the exclusive use of Petrolia Inc. 23 p. and appendices. [En ligne]. <http://db.tt/yDSMb5sw>

² Les caractères gras sont de nous.

³ Douglas and Carsted, 2011, déjà cité, p. 18.

millions \$ du gouvernement du Québec pour procéder aux forages en échange d'une participation minoritaire à l'actionnariat.

Dans une présentation au congrès de l'APGQ en 2009, la firme Ross Smith dévoilait que pour chaque 5 \$ investi par l'industrie gazière en exploration, le retour fiscal accordé à ces entreprises par le Québec était de 5,12 \$! En comparaison, il est de 4,49 \$ en Pennsylvanie, 3,48 \$ au Texas et 3,38 \$ en Louisiane. Quand il s'agit de pétrole de schiste, il y a fort à parier que les incitatifs fiscaux auront des effets similaires.

On voit qu'à l'étape de l'exploration avec fracturation, le projet Anticosti sera sans doute coûteux pour le Québec, et ce, sans compter la contribution aux changements climatiques et les risques environnementaux directs encourus notamment par le brûlage des gaz associés au pétrole et la contamination potentielle de l'eau de surface et souterraine (voir mémoire de Marc Durand lors de la présente consultation pour plus d'informations à ce sujet).

On sait que le taux de retour énergétique de ce type de pétrole est très faible et sera très coûteux à exploiter, même en externalisant les coûts environnementaux. Compte tenu des faibles taux de récupération, les revenus pourraient ne pas dépasser les dépenses. Ce qui ne manquerait pas d'avoir un effet négatif sur le niveau des redevances exigibles.

Par ailleurs, rappelons que l'île est composée en presque totalité de terres publiques et compte 13,5 % d'aires protégées :

- Parc national Anticosti (571,8 km²).
- Réserve écologique du Grand Lac Salé (23,39 km²).
- Réserve écologique de la Pointe-Heath (18,69 km²).
- 25 habitats fauniques (la majorité en milieu marin) et 2 écosystèmes forestiers exceptionnels (460,87 km²).

Outre ces aires protégées existantes, le MDDEP y a identifié plusieurs sites d'intérêt pour la création de nouvelles aires protégées. Ces sites sont malheureusement bloqués par la présence de titres pétroliers.

On retrouve sur Anticosti une vingtaine de rivières à saumon, dont certaines de renommée internationale (par exemple, la rivière Jupiter). Les populations de saumon de l'île sont en déclin (2 400 individus en 2008, en baisse de 40 %).⁴ Le Comité sur la survie des espèces en péril du Canada (COSEPAC) considère le saumon d'Anticosti « en voie de disparition »⁵.

⁴ En annexe, la présentation de Sophie Gallais, biologiste et chargée de projet Aires protégées, *Le saumon atlantique de l'île d'Anticosti survivra-t-il au pétrole ?*, 20 novembre 2013.

⁵ Pêches et Océans Canada, 2012. « Espèces aquatiques en péril. Saumon atlantique (population de l'île d'Anticosti, UD9). [En ligne]. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/species-especes/salmon-saumon-DU09-fra.htm>

CONCLUSION

Nature Québec ne peut que déplorer le chassé-croisé des gouvernements successifs concernant la portée de l'évaluation environnementale sur le gaz de schiste dont on vient de publier le rapport synthèse et, par-delà, de la portée du projet de loi 37.

Le mandat du Comité a fait l'objet de deux modifications en cours de réalisation. Ainsi, le 25 avril 2012, à la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le mandat a été élargi par l'ajout au plan de réalisation de l'ÉES de toute étude requise pour évaluer les impacts environnementaux et sociaux de **l'exploration et de l'exploitation des ressources pétrolières en milieu terrestre** au Québec. Par la suite, le 14 février 2013, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs informait le Comité de son intention de confier au BAPE la tenue d'une consultation élargie s'appuyant sur les résultats de l'ÉES. Le ministre précisait **aussi que la filière pétrole n'était plus visée par l'évaluation**⁶.

Pourquoi se ferme-t-on à la science, à la connaissance et au débat préalable en ce qui concerne le pétrole de schiste d'Anticosti et de Gaspésie ? Alors qu'on s'en préoccupe pour le gaz de schiste dans le sud du Québec. On reproche souvent aux environnementalistes leur fermeture aux hydrocarbures, et ce, même à l'étape de l'exploration. On nous dit souvent « vous ne voulez même pas aller voir s'il y en a ».

Les activités de fracturation, même à l'étape exploratoire, peuvent avoir des impacts majeurs. Même en cas hypothétique de découverte significative sur Anticosti, tout porte à croire que les coûts d'exploitation dépasseront de beaucoup les revenus. On ne pourra extraire que de 1 à 2 % du pétrole présent avec les techniques connus. On devra brûler jour et nuit tout le gaz naturel associé à sa présence, n'ayant aucune possibilité de le canaliser et de l'écouler de manière économiquement viable. Est-ce vers ce type d'économie ou d'activité où le Québec veut se diriger ? Entrer par l'arrière et avec les pires des hydrocarbures dans le club des pays producteurs de pétrole ?

Le Québec a tous les atouts pour transiter rapidement vers une économie moins dépendante du pétrole. Il doit y mettre toutes ses ressources et ses énergies. C'est là son avenir, et non dans la poursuite coûteuse d'un fantasme pétrolier ou gazier qui ne fera que contribuer au péril climatique qui nous pend au bout du nez.

⁶ Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, 2014. *Rapport synthèse : évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste*. Pages 1 et 2. [En ligne] http://ees-gazdeschiste.gouv.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/2014/02/EES-rapport-synthese_final_web_janv-2014.pdf



Le saumon atlantique de l'île d'Anticosti survivra-t-il au pétrole ?

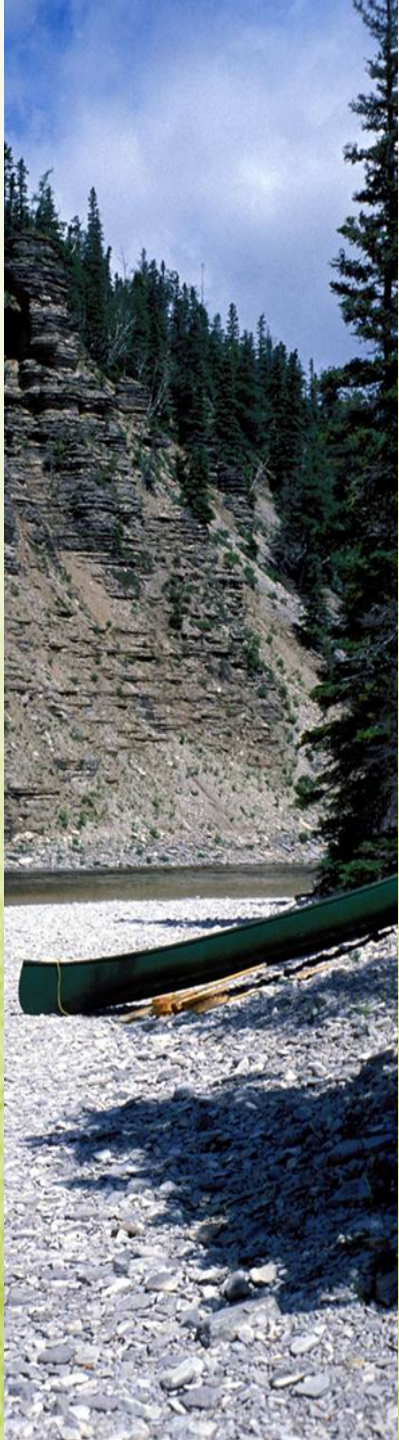
Sophie Gallais, M. Bio

- Chargée de projet Aires protégées

Présentation dans le cadre de
l'Assemblée générale annuelle du Nature Québec
Québec, le 30 novembre 2013

■ DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

- Le saumon atlantique à Anticosti
- Les impacts potentiel de l'exploration pétrolière sur le saumon
- La valeur du saumon atlantique d'Anticosti
- Conclusion



■ LE SAUMON À ANTICOSTI

Une île de renommée internationale :

- Attire les pêcheurs du monde entier depuis plus d'un siècle.
- Célèbre rivière Jupiter.

«Ce qui avait attiré notre attention sur cette île, c'était le territoire incomparable de chasse et de pêche qu'elle représentait. En effet, toutes les rivières sont peuplées de saumons et de truites et laissent loin derrière elles les rivières les plus réputées d'Écosse et de Norvège.» M. Gaston Menier au Muséum d'Histoire naturelle de Paris



■ LE SAUMON À ANTICOSTI

État de la situation :

- 24 rivières à saumon
- Petite population : 4 046 individus en 2011 (faible habitat disponible, faible productivité)
- Population évaluée « en voie de disparition » par le COSEPAC en novembre 2010 (mais n'est pas inscrite sur la liste des espèces en péril)



■ LE SAUMON À ANTICOSTI

Contexte naturel particulier:

- Petites rivières/petits bassins versants (sauf rivière Jupiter)
- Caractéristiques hydro-morphologiques variables (basses terres/ plateau central)
- Régime hydrologique (forte variation naturelle du niveau d'eau)
- « Homing » peu distinct entre les rivières de l'île

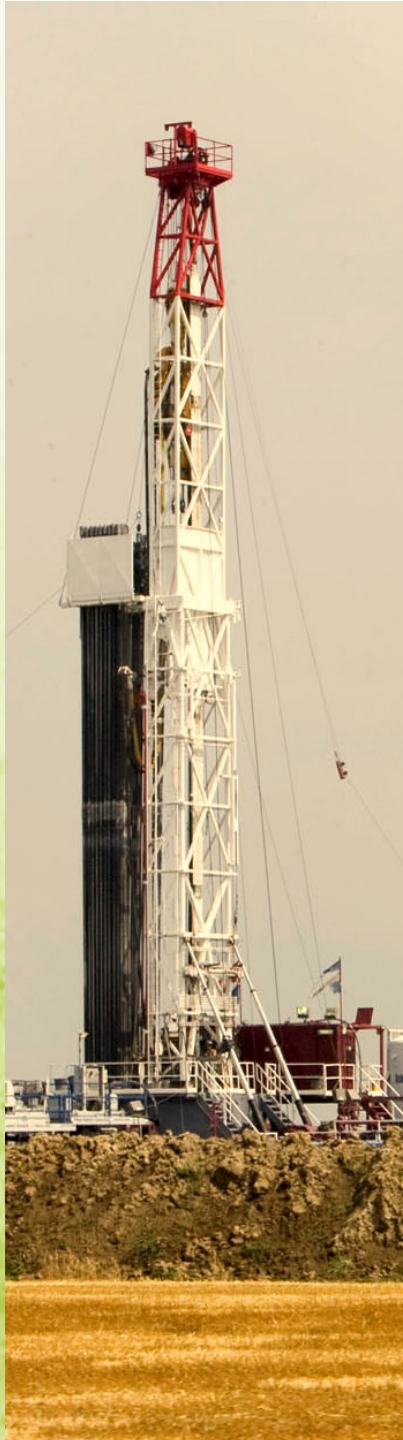
Le saumon atlantique d'Anticosti peut-il subir un stress de plus ?



■ IMPACTS POTENTIELS DE L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE SUR LE SAUMON

Les besoins du saumon atlantique en eau douce :

- Cours d'eau généralement **clairs, tempérés** et **bien oxygénés** pour la reproduction et les quelques premières années d'alevinage.
- Importance de la connectivité pour une espèce migratrice

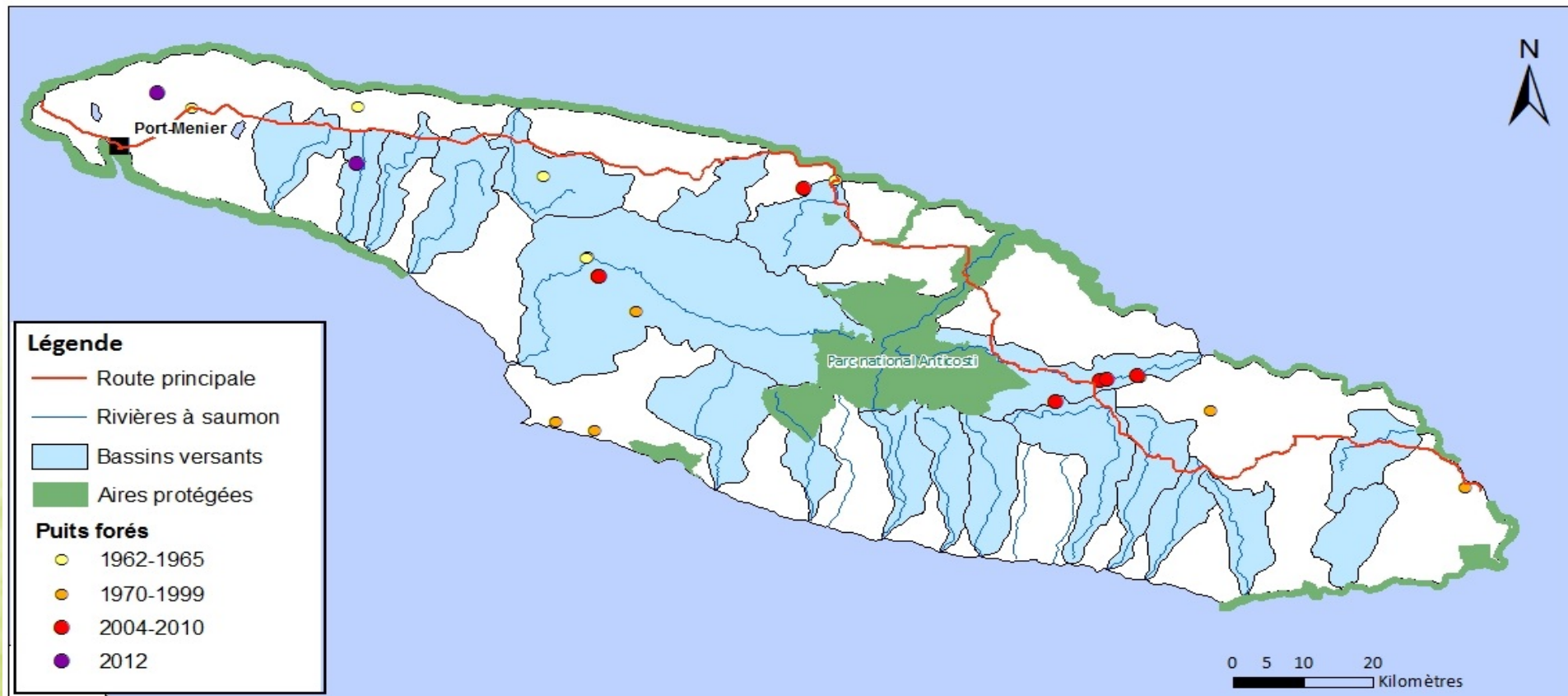


■ IMPACTS POTENTIELS DE L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE SUR LE SAUMON



	DÉVELOPPEMENT	EXPLORATION	EXPLOITATION
Perte d'habitats	X	X	X
Détérioration de la qualité de l'eau	X	X	X
Augmentation des températures	X	X	X
Diminution des débits		(X)	X

RIVIÈRES À SAUMON ET LEUR BASSIN VERSANT, PUIXS FORÉS ET AIRES PROTÉGÉES À ANTICOSTI



Rivière aux saumons, rivière Jupiter,
rivière Sainte-Marie, etc.

■ LA VALEUR DU SAUMON ATLANTIQUE

Présence de Sépaq Anticosti, du Parc national d'Anticosti, de pourvoiries privées (Safari Anticosti et Pourvoirie du lac Geneviève d'Anticosti)

La pêche sportive au saumon est permise uniquement sur cinq rivières soit, les rivières Jupiter, à la Loutre, Ferrée, de la Chaloupe et aux Saumons



■ LA VALEUR DU SAUMON ATLANTIQUE

Retombées économiques :

- Retombées économiques : 29 personnes-année (dont 17 à Anticosti)
- Dépenses annuelles pour la pratique de la pêche au saumon à Anticosti : 1,73 M\$
- La contribution de la pêche au saumon sur l'île d'Anticosti à l'économie du Québec, comme mesurée par la valeur ajoutée, est estimée à 1,83 M\$ annuellement, incluant 1,25 M\$ en salaires et 0,58 M\$ en d'autres composantes du PIB



■ LA VALEUR DU SAUMON ATLANTIQUE

Valeur sociale :

- Préoccupation quant à la survie de l'activité économique (pêche sportive de renommée mondiale)
- Préoccupation transmise lors d'une consultation publique à Port-Menier concernant l'exploitation pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent



■ UNE POPULATION EN SURSIS ?

Merci de votre attention !

www.naturequebec.org





Nature Québec est un organisme national à but non lucratif (OBNL) qui regroupe plus de 5000 membres et sympathisants et 130 organismes affiliés œuvrant à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources. Travaillant depuis 1981 au maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes, Nature Québec souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont il est membre.

À ces fins, Nature Québec a constitué des commissions autour de grands thèmes intégrateurs. Ces commissions interviennent dans les domaines de l'agriculture, des aires protégées, de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie et des changements climatiques, et de la forêt. Prônant le consensus et la vie démocratique, les commissions sont animées par un important réseau de bénévoles et de collaborateurs détenteurs d'une expertise de terrain irremplaçable, ainsi que d'universitaires et de chercheurs spécialisés, par exemple dans les domaines de la biologie, de la foresterie, de l'agronomie et des sciences de l'environnement.

Nature Québec, par son réseau d'organismes affiliés, par l'implication de ses membres et par l'expertise de son personnel, travaille concrètement à la conservation de la nature. Il intervient pour la protection des milieux naturels directement sur le terrain, par la concertation des forces vives, la sensibilisation et la formation. Il intervient également lors de la mise en œuvre de projets publics ou privés, ou lors de l'élaboration de politiques publiques et de programmes gouvernementaux d'aménagement du territoire et de conservation des ressources, par la production de mémoires, d'analyses et de rapports sur lesquels il fonde ses interventions publiques, cherchant ainsi à susciter réflexions et débats pour le bien commun.

Au cours des dernières années, Nature Québec a contribué significativement à la réforme de la loi sur les forêts, à l'agrandissement du parc des Îles-de-Boucherville, à la protection de plus de 8 % du territoire québécois, à l'obtention de l'engagement de protéger plus de 50 % du Nord québécois, dont 20 % en aires protégées d'ici 2020. Nature Québec vient d'obtenir, avec le mouvement *Sortons le Québec du nucléaire*, la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2 au Québec.

De plus, actuellement, Nature Québec travaille à établir un vaste réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité ; œuvre au rétablissement du caribou forestier et du carcajou ; travaille à la protection d'habitats essentiels pour les oiseaux via le programme *Zones importantes pour la conservation des oiseaux au Québec* (ZICO) ; travaille avec le milieu municipal sur l'aménagement du territoire et particulièrement sur le maintien et l'augmentation des îlots de fraîcheur en ville ; propose des solutions à l'exploitation forestière pour qu'elle respecte la capacité de renouvellement des forêts ; travaille à la protection des lacs et des cours d'eau du Québec, ainsi que des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent ; propose des solutions de remplacement afin de réduire les impacts de l'exploration et de l'exploitation énergétique sur les milieux naturels ; propose des solutions pour diminuer l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Finalement, Nature Québec soutient et outille ses membres affiliés afin d'améliorer leur capacité d'action dans leurs projets de conservation.

870, avenue De Salaberry, bureau 270 ■ Québec (Québec) G1R 2T9

Tél. (418) 648-2104 ■ Téléc. (418) 648-0991

conservons@naturequebec.org

www.naturequebec.org